

# Compte-rendu du Conseil municipal de Cournols du 24 mai 2020.

---

**Présents :** Philippe TARTIÈRE, Dominique CHATRAS, Nicolas COMBY, Bruno MAUGUE, Bruno SAMSON, Elia CALE, Catherine LADEVIE, Marine TARTIERE, Amaury ROUGET, Sylvain BARRAT, Frédéric BOIVIN.

**Secrétaire de séance :** Philippe Tartière

➤ **Début à 18 h 00.**

Les points suivants ont été abordés selon l'ordre du jour.

## 1. – Election du maire.

Appel à candidature : P Tartière .Les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 11 dont 10 voix pour et 1 blanc

## 2. – Détermination du nombre d'adjoints.

Le conseil municipal, sur proposition du maire a délibéré pour la création de 2 postes d'adjoint. Voté à l'unanimité.

## 3. – Election des adjoints.

Election du premier adjoint :

Appel à candidature : D Chatras. Les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 11 dont 10 voix pour et 1 blanc

Election du deuxième adjoint :

Appel à candidature : N Comby. Les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 11 dont 9 voix pour et 2 blancs

## 4. – Tableau du conseil municipal.

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal.

Il détermine aussi les représentants au conseil communautaire.

Nom	Prénom
Tartière	Philippe
Chatras	Dominique
Comby	Nicolas
Samson	Bruno
Maugue	Bruno
Ladevie	Catherine
Tartière	Marine
Barrat	Sylvain
Rouget	Amaury
Boivin	Frédéric
Cale	Elia

### **5. – Lecture de la charte de l' élu local.**

Voir document distribué en séance et lecture faite par le Maire :

### **6. – Délégation du conseil au maire**

Mr le Maire propose pour des raisons de rapidité et d'efficacité, ainsi que pour des motifs de bonne administration, que le conseil municipal ait la possibilité de déléguer au maire un certain nombre de ses pouvoirs. Ces pouvoirs sont ainsi délégués pour la durée du mandat.

Voir les articles L2122-22

Comme il s'agit de pouvoirs délégués, le maire doit en rendre compte à chaque réunion du conseil municipal.

### **5. – Indemnités de fonction brutes mensuelles du maire et des adjoints**

Le conseil municipal, sur proposition du maire a délibéré sur les indemnités de fonction brutes mensuelles du maire et des adjoints.

Indemnités du maire : 25.5% soit 991.80€

Indemnité du 1<sup>er</sup> adjoint : 9.9% soit 385.05 €

Indemnité du 2<sup>em</sup> adjoint : 6.6% soit 256.70 €

Voté à l'unanimité .

### **6. – Informations diverses.**

Distribution en séance de la note synthétique sur le budget 2020.

Informations sur les interlocuteurs de la mairie.

Enumération des différentes commissions au niveau municipal, communautaire et syndicale.

Désignation des représentants pour le SIVOS de la Monne :

- Dominique Chatras et Sylvain Barrat

➤ **La séance est levée à 20 h 30**

➤ **Prochain conseil le 9 juin à 20hrs**